



**Amnesty International**

*DOCUMENT PUBLIC*

***BULLETIN  
D'AMNESTY INTERNATIONAL  
Novembre 1999***

index AI : NWS 21/06/99

•  
*ÉFAI*  
•

# **BULLETIN D'AMNESTY INTERNATIONAL Novembre 1999**

## **SOMMAIRE**

<b>Afghanistan</b>	<i>page 2</i>
<b>Campagne États-Unis</b>	<i>page 3</i>
<b>Rwanda</b>	<i>page 4</i>
<b>Biélorussie</b>	<i>page 4</i>
<b>Une carte postale du Conseil international d'Amnesty International...</b>	<i>page 6</i>
<b>Togo</b>	<i>page 7</i>
<b>Guatémala</b>	<i>page 8</i>
<b>Malaisie</b>	<i>page 9</i>
<b>APPELS MONDIAUX</b>	<i>page 9</i>
<b>Chine</b>	<i>9</i>
<b>Royaume-Uni / Irlande du Nord</b>	<i>10</i>
<b>Tunisie</b>	<i>11</i>
<b>DOSSIER</b>	<i>page 12</i>
<b>Droits de l'enfant : l'avenir commence ici</b>	

## Afghanistan

### ***Vingt ans d'une terreur dont on ne voit toujours pas la fin***

Environ toutes les trois heures, un enfant saute sur une mine en Afghanistan. L'ingérence des superpuissances dans la politique afghane a non seulement eu pour conséquence une guerre civile brutale, mais également la dissémination de quelque 10 millions de mines terrestres. Il est difficile de prendre la mesure des souffrances du peuple afghan, comme il est difficile aussi de les imaginer et impossible d'en saisir toutes les facettes. Plus d'un million d'hommes, de femmes et d'enfants ont été tués. Les ravages de la guerre ont causé la mort, par famine ou par maladie, d'environ quatre millions d'enfants. Le mois prochain marquera la vingtième année du conflit. Pendant une décennie, les troupes gouvernementales soviétiques et afghanes ont combattu les moudjahidin que soutenaient les États-Unis, leurs alliés européens, le Pakistan, l'Arabie Saoudite et l'Iran. Le gouvernement communiste a fini par tomber en 1992, mais les différentes factions moudjahidin se sont alors retournées les unes contre les autres. L'Afghanistan a sombré dans l'anarchie. La fin de l'année 1994 a vu l'émergence d'une nouvelle force politique et militaire : les *taliban*. Ces derniers contrôlent aujourd'hui environ 80 p. cent du territoire afghan. La violence n'a épargné personne, et les enfants de ce pays en portent les cicatrices, tant physiques que psychiques. D'après un rapport de 1997 rédigé par des membres de l'UNICEF à Kaboul, pratiquement tous les enfants ont assisté à des scènes de violence, les trois quarts ont perdu un proche parent, et 90 p. cent croyaient qu'ils allaient mourir à cause du conflit.

Des milliers d'enfants ont trouvé la mort parmi les décombres de leurs maisons ou de leurs écoles bombardées. Dans le passé, des jeunes filles, et parfois de jeunes garçons, ont été violées et enlevées par des chefs de guerre locaux, qui cherchaient soit à satisfaire leurs propres besoins sexuels, soit à les vendre aux fins de prostitution.

Les écoles ayant été détruites, et les enseignants contraints de fuir, le système éducatif a cessé de fonctionner. Ces dernières années, les *taliban* ont interdit aux jeunes filles tout accès à l'instruction et empêché les enseignantes d'exercer leur métier. De plus en plus souvent, les violences semblent être dirigées contre telle ou telle ethnie particulière. Après s'être emparé en août 1998 de la ville de Mazar-e Sharif, dans le nord du pays, les *taliban* auraient systématiquement massacré des milliers de civils de l'ethnie hazara. « *Ils ont tiré à deux reprises sur mon fils... il est mort sur le coup. Il n'avait que dix-neuf ans.* » Une femme hazara actuellement réfugiée au Pakistan a raconté comment son mari et son fils avaient été abattus par les taliban. Les victimes ont été tuées chez elles ou dans la rue, ou bien emmenées de nuit pour être exécutées. Des femmes, des enfants et des personnes âgées ont été abattus alors qu'ils tentaient de s'enfuir. En mai 1999, les mêmes scènes se sont répétées dans la province de Bamiyan, où ont été perpétrés de façon systématique des massacres à caractère ethnique. Pour la population civile afghane, qui ne participe pas au conflit, le cauchemar continue. Qu'il s'agisse d'enfants, de femmes, de membres de minorités ethniques, de défenseurs des droits humains ou de réfugiés, tous sont visés. Certaines ingérences extérieures n'ont fait qu'attiser le conflit ; pourtant, les autres pays ne font rien ou bien peu pour mettre un terme à ces souffrances. Il est maintenant temps que ces pays usent de leur influence sur les factions en guerre pour promouvoir le respect des droits fondamentaux, et qu'ils donnent à l'ONU les moyens financiers de mener à bien ses activités d'aide et de développement, dont le pays a un besoin vital.

## Campagne États-Unis

### Clinton déclare à Amnesty International :

**« Je vous suis reconnaissant pour le rôle éminent que vous jouez »**

La campagne qu'Amnesty International a menée pendant un an contre les violations des droits humains aux États-Unis, sur le thème « *Les mêmes droits pour tous* », est entrée dans sa phase finale en octobre 1999.

Grâce aux efforts déployés par les militants de l'Organisation dans toutes les régions du monde, nos motifs de préoccupation ont eu un écho dans l'ensemble du pays. Dans une lettre adressée à Amnesty International, le président Bill Clinton a déclaré : « *La protection des droits humains de tous les Américains et de ceux qui vivent au-delà de nos frontières demeure l'une de mes principales priorités. Nous continuons à travailler en vue de réaliser cet objectif, et je vous suis reconnaissant pour le rôle éminent que vous jouez.* »

En dépit de telles déclarations, nombreux sont les sujets de préoccupation de l'Organisation auxquels les autorités américaines n'ont pas apporté de solutions. Toutefois, plusieurs avancées importantes ont été constatées au cours de l'année écoulée concernant certaines des questions soulevées par notre campagne.

Le problème des brutalités policières a pris un relief sans précédent dans le pays tout entier grâce aux nombreuses réunions organisées par Amnesty International sur le sujet, réunions qui ont bénéficié d'un grand retentissement. En juin, lors d'un débat sur cette question qui rassemblait des représentants du gouvernement fédéral, des personnalités issues de la société civile et des membres de la police, le président Clinton a fait un discours dans lequel il a condamné la pratique terriblement pernicieuse consistant à établir un profil de suspect en fonction de la race (lorsque la police s'en prend à des automobilistes appartenant à telle ou telle minorité ethnique dans le cadre de ses opérations de recherche de drogue).

Les militants qui luttent pour la défense des droits des femmes ont été heureux d'apprendre que plusieurs États avaient adopté une loi visant à protéger les détenues contre d'éventuelles agressions sexuelles de la part des gardiens, et que d'autres États étaient revenus sur la pratique consistant à utiliser des moyens de contention pour immobiliser les détenues enceintes – deux nouvelles attendues depuis bien longtemps. Suite à la lecture du rapport d'Amnesty International sur les résultats d'une visite à la prison d'État pour femmes de Valley, Californie, le directeur de l'administration pénitentiaire de Californie nous a écrit : « *Il est tenu compte des intéressantes conclusions et recommandations de votre organisation dans la mise en œuvre des nouvelles directives et procédures relatives aux détenues... Je souhaite vivement que notre coopération avec Amnesty International se poursuive.* »

Il ne fait guère de doute que les documents très précis envoyés par les membres d'Amnesty International de tous les coins du globe ont considérablement embarrassé les autorités américaines. Un militant américain a déclaré à l'Organisation : « *Voir nos hommes politiques et nos responsables pénitentiaires recevoir des lettres [de protestation] venues de tous les horizons nous procure une joie sans mélange et nous donne de l'espoir... Nous apprécions votre action comme jamais auparavant.* »

## Rwanda

### ***Un condamné à mort libéré***

Après plus de deux ans passés sous le coup d'une condamnation à mort prononcée à l'issue d'un procès inéquitable, Léonidas Ndikumwami, finalement acquitté par les tribunaux, a été libéré de prison.

Cet homme faisait partie de la première vague de personnes jugées au Rwanda pour leur participation au génocide qui, en 1994, a fait au moins un million de victimes. Il a été condamné à mort en janvier 1997 alors qu'on ne l'avait pas autorisé à bénéficier des services d'un avocat.

En mai 1997, la Cour d'appel avait demandé un complément d'enquête sur les faits qui lui étaient reprochés, mais il a fallu attendre deux ans pour connaître le verdict définitif. Durant ce laps de temps, 22 personnes accusées d'avoir participé au génocide ont été exécutées en public ; plusieurs d'entre elles avaient été jugées à peu près en même temps que Léonidas Ndikumwami.

Ce dernier a été acquitté le 28 mai 1999 faute de preuves suffisantes concernant son implication dans le génocide. Il a finalement recouvré la liberté le 7 juillet et se trouve aujourd'hui au Burundi, son pays d'origine.

Léonidas Ndikumwami, qui a fait l'objet d'une Action urgente et d'un Appel mondial en mai 1997, a depuis lors exprimé sa gratitude à l'égard de tous ceux qui ont participé à l'action d'Amnesty International. Il a déclaré que le fait de savoir que l'Organisation se battait pour lui avait été d'un grand secours durant sa détention. Il a souhaité également à Amnesty International tout le succès possible pour la campagne qu'elle mène dans le monde entier en vue d'abolir la peine de mort.

## Biélorussie

### ***Le prix qu'il en coûte de s'opposer à un président***

Dans un contexte où la légitimité du gouvernement biélorusse fait l'objet d'attaques constantes, les autorités du pays ont recouru à des mesures de plus en plus répressives pour museler les militants de l'opposition.

Pour l'opposition biélorusse, comme d'ailleurs pour une grande partie de la communauté internationale, le mandat du président Alexandre Loukachenko expirait officiellement en juillet 1999. Ce dernier a toutefois refusé de quitter ses fonctions, sous prétexte qu'un référendum organisé en novembre 1996 avait prolongé son mandat jusqu'en 2001. L'opposition, quant à elle, affirme que ce référendum ne s'est pas déroulé dans des conditions de liberté suffisantes et qu'il violait la Constitution.

Les protestations de l'opposition se sont heurtées à une résistance obstinée et parfois violente. Les personnes ayant participé à l'élection présidentielle de mai 1999, scrutin non officiel organisé par l'opposition, ont été tout particulièrement visées. L'ancien Premier ministre Mikhaïl Tchiguir, qui était candidat, a été arrêté en mars. Au mois de mai, Iouri Zakharenko, ex-ministre de l'Intérieur, a « disparu ».

Les protestations de l'opposition se sont poursuivies en juillet, et Amnesty International a reçu des informations faisant état de plusieurs centaines d'arrestations de militants politiques pacifistes. Oleg Voltchek, président d'un comité qui enquêtait sur la « disparition » de Iouri Zakharenko, a été interpellé le 21 juillet et passé à tabac dans un poste de police de Minsk jusqu'à ce qu'il perde connaissance. Le lendemain, le défenseur des droits humains et ancien député Valeri Stchoukine a été appréhendé et condamné à dix jours d'emprisonnement.

Le Code pénal biélorusse – notamment les articles relatifs à la diffamation envers un responsable officiel – a été utilisé pour réduire au silence et terroriser toute personne ayant osé s'opposer aux autorités. Irina Halip, rédactrice en chef d'un journal indépendant, a été arrêtée le 22 juillet pour avoir publié un article prétendument diffamatoire. Depuis décembre 1998, une avocate bien connue pour son activité en faveur des droits humains, Vera Stremkovskaïa, a été inculpée à trois reprises du même chef.

Amnesty International demande aux autorités biélorusses de libérer tous les prisonniers d'opinion et de cesser immédiatement leurs manœuvres d'intimidation contre les opposants pacifiques.

## Une carte postale du Conseil international d'Amnesty International...

Chers membres d'Amnesty International,

Salutations du Portugal !

C'est ici qu'ont été semées les graines qui devaient donner naissance à Amnesty International, lorsque l'emprisonnement injuste de deux étudiants rendit à ce point furieux l'avocat Peter Benenson qu'il n'eut d'autre choix que d'agir. Aujourd'hui, près de quarante ans plus tard, il n'est à mon avis pas d'endroit mieux approprié pour contribuer à façonner l'avenir de notre mouvement.

Au cours de ces derniers jours, la sablonneuse péninsule de Tróia a accueilli, pour le Conseil international bisannuel de l'Organisation, plus de 400 délégués de sections d'Amnesty International du monde entier.

Le Conseil International, qui a été ouvert par le président du Portugal, a approuvé le plan stratégique et le budget d'Amnesty International pour les quatre prochaines années. L'Organisation dispose à présent de fonds supplémentaires lui permettant de travailler sur les atteintes aux droits humains dont sont victimes les femmes, les enfants et les réfugiés, d'organiser des campagnes contre l'impunité, de mettre en valeur la diversité de notre mouvement et de donner un coup de pouce à la collecte de fonds.

Pour nous il n'est sans doute pas de plus grande motivation que d'entendre nos délégués tunisiens, sierra-léonais, vénézuéliens, algériens et togolais dire les dangers et les manœuvres d'intimidation dont ils sont l'objet au quotidien.

Les Conseils internationaux traitent de la démocratie et des processus décisionnels ; ils permettent de débattre des questions qui nous lient les uns aux autres. Les heures ont été longues et les discussions intenses, mais cela a représenté pour les membres d'Amnesty International une merveilleuse occasion de se rencontrer directement. Nous avons été particulièrement heureux d'accueillir les délégués des structures d'Amnesty International présentes au Yémen, en Albanie et en Bolivie, pour qui c'était leur premier Conseil international. Une certaine forme de communication a également été possible grâce au langage du football – le sport international ; nous n'avons peut-être pas joué une « belle partie », mais l'enthousiasme et le talent (relatif) étaient au rendez-vous, et l'Europe l'a emporté sur le Reste du monde avec un score de 9 à 3 à l'issue d'un match très disputé.

Je m'en vais prendre un peu de repos bien mérité...

Amitiés,

signé : un membre – très éprouvé – du Secrétariat international

## Togo

### ***Les défenseurs des droits humains en butte aux persécutions***

Depuis trente ans, les forces de sécurité togolaises se rendent responsables de violations des droits fondamentaux – exécutions extrajudiciaires, « disparitions », arrestations arbitraires, tortures, etc. – dans la plus totale impunité.

En mai 1999, dans le cadre d'une campagne visant à dénoncer aux yeux du monde ces pratiques institutionnalisées, Amnesty International a publié un rapport intitulé *Togo. État de terreur*. Les autorités togolaises ont violemment réagi à ce rapport, le qualifiant de « *tissu de mensonges* », et ont annoncé leur intention de poursuivre Amnesty International en justice. Les médias locaux se sont vu interdire de publier des extraits du rapport, et une délégation de haut niveau de l'Organisation a été empêchée d'entrer sur le territoire togolais.

Le gouvernement s'en est alors pris aux défenseurs des droits humains actifs au Togo, notamment à des membres d'Amnesty International, qu'il a harcelés et placés en détention. Certains ont été contraints de se cacher, tandis que d'autres fuyaient le pays avec leur famille. Ameen Ayodele, membre de la section nigériane de l'Organisation, a été arrêté à la frontière entre le Ghana et le Togo puis placé à l'isolement pendant neuf jours, nu et privé de nourriture. Il a déclaré à Amnesty International qu'on l'avait battu et torturé, et que des gardiens avaient menacé de l'exécuter.

Nestor Tengue et François Gayibor, deux membres dirigeants de l'Association togolaise pour la défense et la promotion des droits de l'homme (ATDPDH), et Antoine Koffi Nadjombe, membre togolais d'Amnesty International, ont été interpellés au mois de mai. Les trois hommes ont été accusés d'avoir envoyé à des organisations internationales de défense des droits humains – Amnesty International entre autres – de fausses informations concernant des atteintes aux droits fondamentaux au Togo. Ils ont été mis en liberté provisoire le 18 juin, mais les charges retenues contre eux n'ont pas été abandonnées et l'enquête se poursuit.

Vous pouvez apporter votre aide en demandant instamment aux autorités d'abandonner toutes les charges retenues contre Nestor Tengue, François Gayibor et Antoine Koffi Nadjombe, et d'adopter sans délai des mesures garantissant la sécurité des membres d'Amnesty International et des autres défenseurs des droits humains au Togo. Écrivez à :

Monsieur le Général Gnassingbé Eyadéma  
Président de la République  
Palais Présidentiel  
Avenue de la Marina  
Lomé  
Togo

Fax : 00 228 21 1897

e-mail : [www.republicoftogo.com](http://www.republicoftogo.com)

## Guatemala

### **La quête d'une mère pour connaître la vérité sur la « disparition » de ses enfants**

Lorsque Adriana, mère de Rosaura et de Glenda, est venue chercher ses filles chez leur grand-père, à Guatemala, elle n'a trouvé que des soldats et des policiers.

Quelques heures auparavant, des témoins avaient vu quatre hommes armés en civil contraindre Rosaura, neuf ans, et Glenda, dix ans, à monter à bord d'un véhicule alors qu'elles pleuraient et appelaient au secours. Trois autres membres de leur famille ont également été enlevés : Rosa de Portillo, Edilsa Guadalupe Alvarez Morales ainsi que la demi-sœur d'Adriana âgée de dix-huit mois, Alma Argentina Portillo. Le même jour, le grand-père des fillettes, Adrian Portillo Alcantara, était lui aussi enlevé à son bureau.

Ces faits se sont produits le 11 septembre 1981, alors que les forces de sécurité guatémaltèques étaient engagées dans une campagne « anti-insurrectionnelle » qui, selon des estimations, a fait au moins 100 000 morts ou « disparus ». Les personnes en contact avec des groupes d'opposition, comme l'était la famille Portillo, se sont souvent retrouvées dans la ligne de mire des forces de sécurité.

Depuis lors, aucun des six membres de la famille n'a réapparu. Adriana a regagné sa maison à Jutiapa, mais elle est souvent revenue à Guatemala pour errer dans les rues à la recherche de ses enfants.

Pendant quinze ans, elle a gardé le silence sur ces « disparitions », craignant pour sa sécurité comme pour celle de son mari et de ses autres enfants.

Ce n'est qu'après la signature des Accords de paix en décembre 1996 qu'Adriana a entrepris de faire connaître son histoire. Elle a déclaré à des journalistes : « *La pire chose qui puisse m'arriver est de ne jamais savoir ce qui s'est passé ; c'est le summum de la torture.* »

Il est fait mention du cas de cette famille dans le rapport de février 1999 de la Commission pour la clarification historique (un organe institué aux termes des Accords de paix), qui conclut que les « disparitions » étaient une pratique systématique pendant la guerre civile qui a ravagé le Guatemala. Toutefois, aucune enquête n'a encore été ouverte sur la « disparition » des membres de cette famille.

Vous pouvez apporter votre aide en sollicitant des informations sur le sort des membres de la famille Portillo cités plus haut. Écrivez à :

S.E. Álvaro Arzú Irigoyen  
Presidente de la República de Guatemala  
Palacio Nacional, 6a Calle y 7a Avenida, Zona 1  
Ciudad de Guatemala  
Guatemala

Fax : 502 221 4537 / 230 1508

e-mail : [alvaroarzu@quate.net](mailto:alvaroarzu@quate.net)

## Malaisie

### Bonnes nouvelles !

Lim Guan Eng (*Bulletin d'Amnesty International, septembre 1999*) a été libéré. Amnesty International continue toutefois de demander l'annulation de sa condamnation afin qu'il puisse reprendre son activité de comptable et retrouver son siège au Parlement. Merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.

## APPELS MONDIAUX

### Chine

#### Les militants politiques dans la ligne de mire

Le procès de Zha Jianguo et de Gao Hongming devant le tribunal populaire intermédiaire n° 1 de Beijing, en août 1999, n'a duré que trois heures. Ce laps de temps a suffi pour qu'ils soient condamnés respectivement à neuf et huit ans d'emprisonnement.

Ces deux personnes sont loin d'être les seules à avoir été la cible des persécutions auxquelles se livrent les autorités chinoises contre les dissidents et les militants de groupes religieux, entre autres – des persécutions qui se sont intensifiées à l'approche du cinquantième anniversaire, célébré en octobre, de la création de la République populaire de Chine.

Les deux hommes ont été condamnés en vertu de dispositions très dures relatives à la « sécurité nationale », qui ont été incorporées dans le Code pénal en 1997 et sont contraires aux normes internationales. Ils avaient mené des actions en vue de réclamer justice pour les personnes tuées en juin 1989 lors des événements de la place Tiananmen, et ils avaient soutenu d'autres dissidents. Gao Hongming et Zha Jianguo étaient membres du Parti démocratique de Chine, le plus important des nombreux groupements non officiels qui ont vu le jour un peu partout en Chine. En juillet 1999, trois autres membres du Parti démocratique de Chine se sont vu infliger des peines d'emprisonnement : il s'agit de Yue Tianxiang (dix ans), de Guo Xinmin et de Wang Fengshan (deux ans chacun). Il leur était reproché d'avoir voulu créer une organisation de défense des droits des travailleurs. Deux autres militants de ce parti ont également été condamnés en août – She Wanbao à douze ans d'emprisonnement pour « atteinte à la sécurité de l'État », et Liu Xianbin à treize ans pour des faits liés au chef de « subversion ».

Demandez que toutes les personnes dont le nom figure plus haut soient libérées immédiatement et sans condition.

Adressez vos lettres à : ZHU Rongji Zongli, Guowuyuan, 9 Xihuangchenggenbeijie, Beijingshi 100032, République populaire de Chine (fax : att/ ministère des Communications, 8610 6 529 2345).

## Royaume-Uni / Irlande du Nord

### **« Complicité officielle » concernant le meurtre d'un avocat spécialisé dans la défense des droits humains**

Au mois de février 1989, Patrick Finucane, avocat spécialisé dans la défense des droits fondamentaux, se trouvait dans sa cuisine en compagnie de sa femme et de ses enfants lorsque deux hommes au visage dissimulé par une cagoule ont fait irruption dans la pièce et tiré sur lui 14 coups de feu. Dix ans plus tard, sa famille attend toujours qu'une enquête indépendante soit ouverte.

D'après un rapport confidentiel transmis aux gouvernements britannique et irlandais en février 1999, des membres des services de renseignements de la police et de l'armée auraient activement collaboré avec les paramilitaires loyalistes en vue d'assassiner Pat Finucane.

Bien que les autorités soient au courant de cela depuis neuf ou dix ans, elles refusent néanmoins d'engager des poursuites, au risque de se voir accusées de vouloir étouffer l'affaire. C'est une crainte qu'est venue renforcer, en avril, la déclaration d'un haut responsable de la police britannique : celui-ci a annoncé l'ouverture d'une information judiciaire sur le meurtre de Pat Finucane, mais d'aucuns craignent que ces investigations soient menées en lieu et place d'une enquête judiciaire indépendante. Cela fait des années qu'Amnesty International et d'autres organisations non gouvernementales font part de leurs préoccupations quant aux pratiques systématiques d'intimidation et de harcèlement dont sont victimes les avocats en Irlande du Nord. Dans un rapport publié l'année dernière, le rapporteur spécial des Nations unies sur l'indépendance des juges et des avocats concluait qu'en Irlande du Nord, les forces de police se livraient à des activités « *constitutives d'intimidation et de harcèlement* » à l'encontre des avocats, et il demandait que de telles méthodes fassent l'objet d'une enquête indépendante. Écrivez au gouvernement britannique pour lui demander de mettre en œuvre la recommandation du rapporteur spécial relative à l'ouverture d'une enquête indépendante sur l'assassinat de Patrick Finucane. Demandez également au gouvernement d'ouvrir une information judiciaire indépendante sur les allégations faisant état de pratiques d'intimidation à l'encontre des avocats.

Envoyez vos lettres à : The Rt. Hon. Tony Blair MP, Prime Minister, 10 Downing Street, London SW1A 2AA, Royaume-Uni (fax : 44 171 925 0918).

## Tunisie

### ***Les persécutions contre les opposants continuent***

Au chapitre le plus récent des persécutions dont il est la victime en raison de ses convictions politiques, il convient d'inscrire le fait qu'Abdelmoumen Belanes a été condamné à cinq ans et demi d'emprisonnement au total.

Son arrestation en février a suivi un scénario qui nous est tristement familier. Sa femme a raconté à Amnesty International que la police l'avait passé à tabac devant elle, avant de les emmener tous deux au poste de police de Bouchoucha. Là, Abdelmoumen Belanes a de nouveau été sauvagement frappé sur les jambes et sur les pieds – pourtant déjà en piteux état du fait des tortures qu'il avait subies lors de sa détention en 1995. Son épouse a été relâchée par la suite, mais lui a été poursuivi pour ses contacts présumés avec une bande de malfaiteurs. Le 17 août 1999, à l'issue d'un procès manifestement inique, Abdelmoumen Belanes a été condamné en raison de ses liens avec le Parti des ouvriers communistes tunisiens (POCT). Cet homme est un ancien prisonnier d'opinion, déjà incarcéré en 1992 pour son appartenance à un parti de gauche non autorisé. En mars 1997, il a été arrêté et inculpé de trouble à l'ordre public, puis condamné le mois suivant à un an d'emprisonnement. Il a recouvré la liberté en mars 1998. En Tunisie, les opposants et les personnes critiques à l'égard du gouvernement sont soumis à une répression systématique. Au cours de l'année précédente, ils ont été des milliers à être arrêtés pour avoir pacifiquement exprimé leurs opinions. Les tortures et les mauvais traitements sont fréquents, surtout dans les premiers jours qui suivent l'arrestation, alors que la détention n'est pas officiellement reconnue.

Écrivez pour demander la libération immédiate et sans condition d'Abdelmoumen Belanes et pour faire part de votre préoccupation concernant le fait que les personnes qui critiquent le gouvernement tunisien sont emprisonnées et harcelées.

Envoyez vos appels à : M. Abdallah Kallel, ministre de la Justice, ministère de la Justice, 31 Boulevard Bab Benat, 1006 Tunis, Tunisie (fax : 216 1 568 106).

## DOSSIER

### Droits de l'enfant : l'avenir commence ici

Si les gouvernements mentionnés sur cette page avaient tenu les promesses faites à leurs propres citoyens comme à la communauté internationale, aucune de ces histoires de souffrance et d'injustice ne se serait produite.

Lal Jamilla, cette jeune fille de seize ans, serait toujours en vie, et Sohrab, Salar et Sardar seraient en liberté. « Mi Mi » et « Ma Aye » n'auraient pas été forcées de troquer leur éducation contre un travail non payé ; les enfants rom d'Europe centrale n'auraient pas été persécutés en raison de leur origine ethnique.

Odette et Budari auraient échappé à la torture, et les nouvelles générations du Burundi et de Colombie n'auraient pas été impliquées dans les âpres conflits qui déchirent leur pays.

Ces enfants auraient dû voir leurs droits garantis parce que, comme 96 p. cent des enfants du monde, ils vivent dans des pays qui ont ratifié la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant.

Cette Convention, fondée sur la défense de « *l'intérêt supérieur* » de l'enfant, vise à protéger celui-ci en énonçant des principes fondamentaux tels que le droit d'être protégé contre la torture et les mauvais traitements, le droit à l'éducation, le droit de n'être pas victime de discrimination, et le droit d'être protégé contre les conflits armés et l'exploitation. C'est le traité relatif aux droits humains qui a bénéficié du plus large assentiment de la part des nations – à l'exception de la Somalie et des États-Unis, seuls pays à ne pas l'avoir ratifié.

Cela fait dix ans que la Convention a été adoptée par les Nations unies. Malgré cela, dans le monde entier, les droits des enfants continuent d'être quotidiennement bafoués. Pourquoi ? Parce que les pressions exercées sur les gouvernements pour que, dans leur pays, les droits inscrits dans cette Convention deviennent une réalité de chaque jour, ne sont pas suffisamment fortes. Participez à la campagne d'Amnesty International pour que les gouvernements prennent au sérieux leurs engagements en matière de défense des droits de l'enfant et adoptent dès maintenant des mesures concernant les cas décrits ici.

### Burundi

#### ***Des enfants accusés de « rébellion » sont arbitrairement arrêtés et torturés***

Odette Nzeyimana, seize ans, et Budari, treize ans, ont été maintenus en détention pendant plus de sept mois dans la prison de Mpimba à Bujumbura. Comme beaucoup d'autres enfants incarcérés en même temps qu'eux, ils étaient accusés de collaboration avec des groupes d'opposition armés. Nombre de ces enfants ignorent ce qu'ils sont censés avoir commis, et très peu d'entre eux ont été jugés. En outre, ces enfants sont détenus dans les mêmes cellules que les adultes, ce qui multiplie les risques de violence auxquels ils sont exposés.

Odette et Budari auraient tous deux été torturés pendant leur détention. Odette a été contrainte de se déshabiller et de rester nue des heures durant devant des membres des forces de sécurité.

Vous pouvez nous aider en écrivant au gouvernement burundais pour l'inviter instamment à mettre un terme aux arrestations arbitraires et aux tortures dont sont victimes les enfants au Burundi, et pour lui demander d'enquêter sur les cas d'Odette et de Budari.

Adressez vos fax à : Terence Sinunguruza, ministre de la Justice (00257 222148), et à : Eugène Nindorera, ministre des Droits de la personne humaine (00257 217549).

## **Myanmar**

### **« J'aimerais retourner à l'école »**

« Mi Mi », treize ans, passait ses journées à travailler pour les militaires au centre de réinstallation de Nwa La Boh, dans le district de Loikaw. Elle coupait de l'herbe et transportait d'énormes pierres devant servir à la construction de routes.

« Ma Aye », seize ans, construisait des clôtures et des baraquements dans un poste avancé de l'armée situé près du village de Paw Tha He.

Ce ne sont là que deux personnes, parmi bien d'autres, appartenant à des minorités ethniques du Myanmar, que le gouvernement militaire de ce pays est allé chercher dans leur village pour les forcer à travailler dans le cadre de prétendus projets de développement. « J'aimerais retourner à l'école », a déclaré « Mi Mi » à Amnesty International.

Les deux jeunes filles sont issues de la minorité ethnique kayah. Ce sont des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants appartenant à différentes minorités ethniques du Myanmar, que les autorités utilisent ainsi contre leur gré comme main d'œuvre non payée.

Vous pouvez apporter votre concours en demandant au gouvernement du Myanmar de mettre un terme au système du travail forcé, et notamment au travail forcé des enfants.

Écrivez à : Lt Gen. Khin Nyunt, Secretary 1, State Peace and Development Council, c/o Ministry of Defence, Signal Pagoda Road, Yangon, Union du Myanmar

## **Colombie**

### **L'innocence assassinée**

On estime actuellement à au moins 6 000 le nombre d'enfants soldats en Colombie.

Les groupes d'opposition armés les utilisent en première ligne, ce qui fait qu'ils meurent souvent au combat. L'armée colombienne, quant à elle, a pris des mesures pour mettre fin au recrutement d'enfants soldats, mais il arrive

fréquemment que les forces paramilitaires, qui sont soutenues par l'armée, enlèvent des enfants – dont certains auraient à peine huit ans – pour les faire combattre. Tous les camps en présence continuent de se servir d'enfants pour recueillir des renseignements.

Le fait que des enfants soient utilisés comme soldats et que la nouvelle génération subisse un tel traumatisme ne peut que perpétuer le cycle de la violence.

Vous pouvez contribuer à soustraire les enfants colombiens au conflit en demandant au président de ce pays d'empêcher toute personne de moins de dix-huit ans de prendre part aux hostilités, de permettre à tous les enfants impliqués dans le conflit de bénéficier de soins et, enfin, d'œuvrer en faveur de leur réinsertion sociale.

Écrivez à : Señor Presidente Andrés Pastrana, Presidente de la República, Palacio de Nariño, Carrera 8 N° 7-26, Santafé de Bogotá, Colombie (fax : 57 1 286 7434/284 2186/ 337 1351).

Envoyez des copies au médiateur : Dr. José Fernando Castro Caycedo, Defensor del Pueblo, Defensoría del Pueblo, Calle 55 n° 10-32, Santafé de Bogotá, Colombie (fax : 57 1 346 1225/285 6908).

## Iran

### ***Des enfants détenus pour servir de monnaie d'échange***

Les militaires iraniens détiennent trois enfants et leur mère en otages dans le but de contraindre le père de ces enfants à revenir en Iran.

Ce dernier, pilote dans l'armée de l'air, a fui l'Iran en mai 1995 à bord d'un hélicoptère militaire, craignant d'être arrêté pour des motifs politiques s'il restait dans son pays. Peu de temps après, sa femme Soheila Bigzadeh et leurs trois enfants Sohrab, Salar et Sardar – à l'époque âgés de quatorze, treize et six ans – étaient arrêtés. Ils auraient été détenus sous surveillance armée jusqu'à la fin de l'année 1996, date à laquelle ils ont été transférés vers un camp militaire situé à Ispahan.

Actuellement, cette famille est soumise à une surveillance constante. À chaque fois qu'elle sort du camp, elle est suivie par des gardiens. Elle n'a toujours pas reçu de notification officielle l'avisant de la raison pour laquelle elle est détenue.

Vous pouvez apporter votre aide en demandant au gouvernement iranien de libérer Soheila Bigzadeh et ses trois enfants, Sohrab, Salar et Sardar.

Écrivez à : His Excellency Hojjatoleislam val Moslemin Sayed Mohammad Khatami, President of the Islamic Republic of Iran, The Presidency, Palestine Avenue, Azerbaijan Intersection, Téhéran, République islamique d'Iran.

## **Pakistan**

### **« Valeurs traditionnelles » et violations des droits de l'enfant**

Au Pakistan, des millions de femmes et d'enfants sont victimes de violations de leurs droits fondamentaux au nom de valeurs traditionnelles liées au sens de l'honneur – et chaque année, parmi les personnes accusées d'avoir transgressé les règles sociales, elles sont des centaines à être tuées pour des questions d'honneur. Les assassins ne sont que rarement poursuivis, et dans le cas où ils le sont, les peines auxquelles ils sont condamnés sont souvent légères du fait des préjugés de l'appareil judiciaire à l'égard des femmes.

Lal Jamilla Mandokhel, seize ans, a été victime de viols répétés en mars 1999. Son oncle a déposé plainte auprès de la police, et l'agresseur a été arrêté. Lal Jamilla a été remise entre les mains de sa tribu. Elle a été abattue sur ordre du conseil des anciens de sa tribu, qui a jugé que c'était là le seul moyen de laver la honte qu'elle avait fait retomber sur eux.

Vous pouvez apporter votre aide en écrivant au ministre des Affaires étrangères et au ministre du Développement et de la Coopération de votre gouvernement pour leur exprimer votre préoccupation concernant les assassinats d'enfants au Pakistan pour des questions d'honneur, et pour leur demander d'inviter instamment le gouvernement de ce pays à adopter des réformes efficaces, au niveau des système juridique et éducatif, afin de protéger les enfants pakistanais.

## **Europe centrale**

### **Des citoyens de deuxième zone**

« Yosef », quatorze ans, a été arrêté en octobre 1998 lors d'une opération policière effectuée à l'aube chez des Rom habitant le village slovaque de Hermanovci. Des policiers l'ont enfermé dans le coffre d'une voiture et conduit au poste de police, où ils l'ont frappé à coups de pied et de matraque. Le jeune garçon a été interrogé sans qu'un avocat ou un membre de sa famille ne soit présent, et il aurait été contraint de faire des aveux.

En mars 1999, dans le poste de police de Hajdúhadház (Hongrie), des policiers ont frappé au visage « István », quinze ans, en proférant contre lui des injures racistes.

Les témoignages faisant état de brutalités policières contre des enfants rom comme « István » ou « Yosef » sont légion dans toute l'Europe centrale et orientale. Pourtant, les gouvernements européens ne font rien pour que des enquêtes approfondies soient menées sur les violations dont les Rom sont victimes.

Vous pouvez apporter votre concours en écrivant aux ambassades et consulats de Bulgarie, de Hongrie, de Roumanie, de la République tchèque et de Slovaquie dans votre pays pour leur demander instamment de protéger les enfants rom, en suggérant que l'un des moyens pour ce faire pourrait être la mise en œuvre d'un programme d'éducation à destination des policiers.

---

*La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, sous le titre Amnesty International News: November 1999. Seule la version anglaise fait foi.*

*La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI – novembre 1999.*

*Vous pouvez également consulter le site ÉFAI sur internet : <http://efai.i-france.com>*

---